



CONSEIL COMMUNAL
GLAND

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 3 mai 2012

Le président, M. Jean-Marc Jaquier, ouvre la séance à 19h30, à la Salle communale.

Il salue la présence de Mmes et MM. les Conseillers, de Mmes et MM. les Municipaux, ainsi que de la presse et du public.

Il remercie l'huissier pour sa présence et la préparation de la salle ainsi que le personnel communal des Services de conciergeries pour la mise en place de celle-ci.

1. Appel et ordre du jour

L'appel fait constater la présence de 68 Conseillers et Conseillères.

6 personnes sont excusées (Mmes Valérie Cornaz-Rovelli, Marion Wahlen et MM. Martial Cosandier, Cyril Gallay, Johnny Khamisse, Daniel Richard).

Le président s'assure que chaque Conseiller-ère a été régulièrement convoqué-e et a reçu les documents relatifs à l'ordre du jour. Ayant constaté que c'était le cas et que le quorum est atteint, il déclare que le Conseil peut valablement délibérer.

Vous avez constaté le rectificatif de l'ordre du jour selon la convocation du 29 mars: suite à la démission de M. Jean-Gabriel Pittet, le point 13 relatif à la nomination d'un délégué au Conseil intercommunal pour l'épuration des eaux usées de la Côte (APEC) a été rajouté.

Le bureau a reçu une motion et deux postulats.

Motion de M. Jean-Marc Guibert «Demandant à la Municipalité une installation ciblée de caméras de vidéosurveillance dans le périmètre de la nouvelle place de rencontre de la gare, afin de rassurer et d'augmenter la sécurité de nos citoyens et d'éviter les déprédations récurrentes du mobilier urbain».

Postulat de M. Evan Lock «Pour une gestion raisonnable et raisonnée de la consommation de l'eau à Gland».

Postulat de Mme Muriel Favez «Demandant d'étudier la possibilité d'installer une buvette saisonnière sur la place de la Gare».

Le président demande aux 3 membres s'ils désirent développer leurs motion et postulats séance tenante. Les intervenants répondent tous par l'affirmative.

La motion et les postulats seront ajoutés à l'ordre du jour et joints au procès-verbal.

L'ordre du jour modifié est le suivant:

1. Appel et ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 22 mars 2012.
3. Communications du bureau.
4. Communications de la Municipalité.

Préavis avec décision

5. **Préavis municipal N° 19** relatif à la motion de M. Marco Fulvio Amado Ribeiro «Pour une révision du Plan directeur communal».

6. **Préavis municipal N° 20** relatif à la modification des statuts de l'Association à buts multiples des communes du district de Nyon et demande d'adhésion à la nouvelle Organisation régionale de protection civile du district de Nyon (ORPC).

Première lecture

7. **Préavis municipal N° 21** relatif à l'octroi d'un crédit pour la réalisation de la première phase des aménagements nécessaires à la réorganisation des lignes de transports publics régionaux et du TUG.
8. **Préavis municipal N° 22** relatif à l'octroi d'un crédit d'étude pour la construction d'une piscine couverte sur la parcelle 91 au lieu-dit «Montoly».
9. **Préavis municipal N° 23** relatif à la motion de M. Jean-Michel Favez intitulée «Pour donner une impulsion forte aux projets de réalisation d'un cheminement piétonnier le long des rives du lac».

Autres objets

10. Rapport de la Commission chargée d'étudier la réponse municipale au postulat de Mme Emilie Chitra intitulé «Pour un marché hebdomadaire à Gland».
11. Rapport de la Commission chargée d'étudier la réponse municipale au postulat de M. David Mayer intitulé «Et si on jumelait Gland?».
12. Réponse de la Municipalité au postulat de Mme Charlotte Gabriel intitulé «Pour un cinéma open air durant la période estivale» et nomination d'une Commission.
13. Nomination d'un délégué au Conseil intercommunal pour l'épuration des eaux usées de la Côte (APEC).
14. Motion de M. Jean-Marc Guibert «Demandant à la Municipalité une installation ciblée de caméras de vidéosurveillance dans le périmètre de la nouvelle place de rencontre de la gare, afin de rassurer et d'augmenter la sécurité de nos citoyens et d'éviter les déprédations récurrentes du mobilier urbain».
15. Postulat de M. Evan Lock «Pour une gestion raisonnable et raisonnée de la consommation de l'eau à Gland».
16. Postulat de Mme Muriel Favez «Demandant d'étudier la possibilité d'installer une buvette saisonnière sur la place de la Gare».

Divers

17. Divers + Propositions individuelles.

L'ordre du jour est accepté, sans avis contraire ou abstention.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 22 mars 2012.

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

Le Conseil communal à l'unanimité accepte le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 22 mars 2012.

3. Communications du bureau

- Suite à la démission de M. Jean-Gabriel Pittet lors du Conseil du 22 mars, son remplaçant, indisponible ce soir, sera assermenté lors de la séance du 21 juin 2012.
- Le 26 mars, le bureau a rencontré la Municipalité dans le but de préparer la séance de Conseil communal de ce soir.
- Le 1^{er} avril, a eu lieu le second tour de scrutin à l'élection au Conseil d'Etat.

Résultats:

Electeurs inscrits: 5948 Cartes de vote reçues: 1639 Participation: 27.56 %

Obtiennent des voix:

Gétaz Emmanuel:	137
Gorrite Nuria:	914
Lyon Anne-Catherine:	901
Métraux Béatrice	910
Voiblet Claude – Alain	662

- Une séance est prévue le 14 mai entre le bureau, les présidents de groupe et la Municipalité. Cette réunion, initialement planifiée une à deux fois par année n'a plus été organisée depuis décembre 2010, calendrier politique oblige. N'hésitez pas à communiquer vos questions à vos comités respectifs afin que celles-ci soient transmises à qui de droit et traitées pour réponses circonstanciées.
- La traditionnelle sérénade offerte au président du Conseil par la Fanfare de Gland se déroulera le 19 juin, dès 19h00. Les Conseillers recevront prochainement une invitation.

4. Communications de la Municipalité

Gérald Cretegny, syndic (Administration générale. Ressources Humaines. Relations publiques).

- **Personnel communal:** engagements: le 1er avril, de M. Fabrice Blanchard, employé à la Voirie et de M. Jean-Paul Garcia Zielinski, assistant de sécurité publique, actuellement en formation pour 3 mois, à Savatan. Départs: le 30 avril de Mme Isabelle Gaille de la PauseDéj et le 31 mai, pour cause de retraite, de Mme Elisabeth Henny du Greffe. Engagements: le 1er juin de Mme Céline Jaquemet en remplacement de Mme Henny et de M. Sébastien Thillier, technicien en bâtiment au SBU, nouveau poste prévu au budget 2012. Départ: le 30 juin de M. Carlos de Oliveira du SPOP. Recrutements en cours: un poste de bibliothécaire à 50%, nouveau poste au budget dès juillet 2012; plusieurs postes pour le Centre Aéré, des apprentis et un/ e secrétaire pour l'AIL, à 50%.

- **Conseil régional:** le nom retenu pour l'agglomération est le " Grand Genève" avec une signature Agglomération Franco-Valdo-Genevoise. Environ 5'800 personnes se sont exprimées, ce qui représente un faible pourcentage par rapport au nombre d'habitants de cette agglomération. Le " Grand Genève" a récolté 44% des votes, 38% pour le " Genevois" et "Genève aggro", le reste. Au niveau de la région, le fait d'avoir le mot "Genève" dans le nom de l'agglomération est normal, c'est quand même le nom de la ville qui rayonne sur cette région; on n'imagine pas non plus, par exemple, travailler dans l'agglomération lausannoise sans avoir le nom de Lausanne. Il y avait un risque par rapport à l'identité vaudoise dans le cadre de l'agglomération et qui avait été exprimé par de nombreuses personnes. Cette problématique a été évoquée et les efforts nécessaires seront faits dans ce sens afin de participer aux différentes commissions permettant de pouvoir donner un avis sur des choses qui nous touchent directement. Il s'agit d'un gros engagement où il y a beaucoup de commissions dans cette agglomération, sachant que la partie vaudoise ne représente que 10% en terme de population et encore moins, en terme de force de travail. Une invitation sur inscription a été adressée à tous les élus de la région comprenant des ateliers de travail et des sujets intéressants pour toute la région, chacun est vivement encouragé à y participer. La présentation du programme de législature aura lieu le 31 mai à l'Usine à Gaz de Nyon.

Le 26 avril a eu lieu le Conseil intercommunal du Conseil régional. Le projet d'extension de vélopass a été accepté. Le Conseil communal de Coppet, lui a refusé le préavis qui lui était soumis. Par un communiqué de presse envoyé à toutes les communes, le Conseil régional a corrigé ce jour ce qui avait été mentionné dans la presse, car il y avait effectivement une erreur: la station vélopass coûte environ Fr. 76'000.-, au niveau du budget communal, alors qu'il était mentionné le chiffre de Fr. 130'000.-. Il y avait également une confusion au niveau du préavis de Coppet, et Coppet a pris l'engagement de remettre son préavis au Conseil intercommunal pour pouvoir malgré tout vérifier si le Conseil reste sur

sa position.

Après un débat nourri, le préavis sur le Plan d'investissement régional a été retiré par le Comité directeur. Une quinzaine de communes ont rencontré ce dernier, un groupe de travail a été formé et les Commissions du Conseil intercommunal et des Finances ont fait un excellent travail. 4 communes de la région se trouvent dans une difficulté importante sur le plan financier, le Conseil va les écouter. De ce fait le projet n'est pas prévu en juin, une nouvelle mouture du Plan d'investissement sera présentée vraisemblablement en septembre. Autre retrait de préavis, celui concernant les bénéficiaires de la Dôle, car il mérite encore quelques précisions.

M. Olivier Fargeon, municipal (Equipements et espaces verts. Gestion des déchets).

• **Déchèterie:** la Municipalité, en collaboration avec l'EVAM, a décidé de mettre en place un programme d'utilité publique visant à l'intégration de la population migrante au sein de l'Administration. Dès le 1^{er} juin, l'EVAM mettra à disposition de la commune une personne le vendredi après-midi et le samedi tout le jour, soit 10 heures par semaine. Cette personne secondera les surveillants de la déchèterie, veillera à la bonne qualité du tri et aidera les utilisateurs à décharger des objets lourds. Ce programme d'occupation permettra de proposer aux migrants une activité utile et leur donnera l'occasion de transmettre une image positive à la population, merci de leur réserver bon accueil. Suite au postulat de Mme Bovet et conformément au préavis N°6, la Municipalité souhaite faciliter le contrôle d'accès à la déchèterie et que seuls les habitants de Gland soient autorisés à y accéder. De ce fait, un macaron d'accès a été réalisé et entrera en vigueur le 15 mai. Ce macaron sera obligatoire et toute personne n'étant pas en possession de ce dernier ne sera pas autorisée à pénétrer dans la déchèterie. Le travail des surveillants en sera facilité et ils pourront se concentrer sur des activités réelles de tri. Dès le 7 mai, les habitants trouveront le macaron dans leur boîte aux lettres.

M. Daniel Collaud, municipal (Finances. Promotion économique. Sports. Santé. Domaines et forêts).

• **Finances:** information par rapport à l'évolution de la masse des salariés: en 2010, la masse salariale s'élevait à environ 52,3 Mio; en 2011, nous sommes à 55,3 Mio, soit une augmentation de 5,5% et cela concerne environ 900 personnes.

• **Diagnostic communautaire:** le 5^e Forum des aînés a eu lieu le 20 avril, avec une participation d'environ 120 personnes. Une vingtaine d'activités sont déjà en place. Le but de ce Forum était de travailler sur l'avenir, des pistes ont été évoquées et seront explicitées lors du 6^e Forum qui se tiendra le 22 novembre 2012.

Le 2 juin, de 11h jusqu'à 17h30 se déroulera la Fête du printemps des Seniors. De nombreuses animations, activités ou démonstrations sont prévues. Il est possible de s'inscrire auprès du Greffe. La ligne téléphonique Allo Seniors, numéro: 022 364 88 44, est opérationnelle pendant les heures d'ouverture de l'Administration. Cette ligne téléphonique ne remplace pas les numéros d'urgence. Un point de la situation sera effectué dans 6 mois afin de voir s'il y a des modifications à apporter et un bilan sera fait après une année.

Mme Florence Golaz, municipale (Sécurité publique. Population. Transports publics).

• **Naturalisation ordinaire:** accordée à: Mme Carolina Roch Lopez et son fils Juan Roch Ramos; Mme et M. Cynthia Brzak et Slavomir Brzak; M. Christophe Budo et son fils Louis Budo; M. et Mme Pasquale Fappiano et Elisa Fappiano et Mme Eva Riccio-Di Chello.

• **Association vaudoise des communes déléгатrices (AVCD):** a tenu son assemblée le 25 avril au Mont-sur-Lausanne. Cette association des communes qui ont délégué leur sécurité à la gendarmerie compte actuellement une soixantaine de membres. Elle est active notamment dans le groupe de travail pour la mise en œuvre du règlement sur les assistants de sécurité publique. Son objectif est également de représenter les communes sans police au sein du Conseil cantonal de sécurité qui est l'organe de direction et de coordination politique de la nouvelle organisation policière vaudoise.

- **Diagnostic local de sécurité:** la Municipalité a mandaté "Team Consult" pour effectuer un diagnostic local de sécurité, système permettant de définir les besoins en matière de sécurité pour notre ville. Il est réalisé par le biais d'un sondage auprès de la population permettant d'appréhender le sentiment de sécurité de la population. Ce volet quantitatif sera complété par l'analyse de la statistique policière vaudoise de la criminalité ainsi que des appels au 117. Le volet qualitatif sera effectué par le biais d'entretiens auprès d'acteurs locaux comme des associations, des commerçants, des écoles ou autres, afin d'évaluer plus finement les besoins de la société locale en matière de sécurité. La mise en perspective de toutes ces données permettra de dresser un tableau précis de la situation actuelle et des mesures seront proposées par le mandataire sous forme de recommandations. La problématique des caméras de surveillance sera traitée dans cette étude du point de vue de la pertinence opérationnelle et réglementaire. Les résultats devraient être disponibles en septembre et les premières mesures mises en place courant 2013. Une évaluation intermédiaire de la situation aura lieu 12 mois après la mise en place des mesures et en 2016, une évaluation finale.
- **Divers:** des tags représentant les initiales SXZ ont fleuri dans toute la commune. Un appel est lancé pour que la population aide à identifier cette personne, car les dégâts occasionnés se montent déjà à plusieurs dizaines de milliers de francs.
Le SPOP a commencé à sanctionner les véhicules stationnés hors cases sur la Place de la gare. Sur le domaine public, les amendes d'ordre se montent à Fr. 40.-. Sur le domaine privé des CFF, les usagers seront dénoncés en commission de police, qui rendra des ordonnances pénales dont le montant atteint généralement Fr. 80.- + Fr. 50.- de frais, soit un total de Fr. 130.-.

M. Thierry Genoud, municipal (Bâtiments et urbanisme).

- **Plan partiel d'affectation (PPA) La Combaz:** est à l'enquête publique du 24 avril au 24 mai. La date du début de l'enquête a été dictée par l'utilisation de l'art. 77 de la LATC qui a permis à la Municipalité de refuser le projet Sotridec, même conforme à la réglementation actuelle, mais n'allant pas du tout dans la planification future de ce PPA. La mise en conformité de ce plan et son règlement continue en relation avec le retour des examens préalables des différents Services de l'Etat. Un deuxième examen complémentaire sera effectué avec un ultime contrôle et certainement qu'une enquête complémentaire devrait avoir lieu dans un à deux mois.
- **Communet-Borgeaud:** l'étude des bâtiments communaux continue, il faut planifier la recherche d'investisseurs. La Municipalité doit se pencher sur les critères de typologie de logements retenus ainsi que ceux de l'obtention du droit de superficie qui sont encore à l'étude.
- **Place de la gare:** le SBU fait le forcing auprès des différents intervenants pour arriver à terminer tous les branchements des futurs chantiers se trouvant autour de cette place afin de poser le revêtement final choisi par la Municipalité. Il s'agit d'un bitume "Scintiflex" enrichi de particules de verre concassé lui conférant un léger scintillement la nuit ou avec la réverbération du soleil. La Municipalité est relativement déçue sur le type de produit qui lui a été soumis pour terminer cette place de la gare puisqu'au début il avait été question de mettre un produit biodégradable avec un liant végétal transparent, avec des agrégats de différentes couleurs, ce qui aurait fait une place plus gaie que du noir scintillant. Il est vrai que les critères de résistance de ce matériau doivent répondre aux contraintes d'un trafic poids lourds, à des bus et automobiles légères, ce qui fait que le choix s'est porté sur le produit qui était le seul possible de choisir. La pose de ce revêtement final par l'entremise de l'entreprise Colas, détentrice du brevet "Scintiflex" aura lieu dès le 29 mai et pour une semaine. A partir du 4-5 juin, ce sera au tour de la pose du mobilier urbain et des supports vélos afin que courant juin, les 166 places vélos soient aménagées et à disposition des utilisateurs. La Municipalité est toujours dans l'attente d'une enquête complémentaire pour le bâtiment commercial des CFF. Les travaux pour les bâtiments "technique" et "voyageurs" ne commenceront pas avant la construction du bâtiment commercial, qui lui-même ne commencera pas avant la signature du bail du futur utilisateur qui est conditionné à l'octroi du permis de construire. La Municipalité doit discuter concernant l'inauguration de cette Place de la gare, le fera-t-elle avec ou sans les CFF?

- **Bâtiment UAPE-Pause-Déj**: plusieurs séances de discussions ont eu lieu entre les utilisatrices de ce nouveau bâtiment et les architectes pour arriver à un produit fini correspondant le mieux possible aux attentes de chacune des parties. L'enquête publique est prévue dans le courant de juin avec les fondations qui seront coulées mi-septembre et le bâtiment devant suivre les mois suivants.

Mme Isabelle Monney, municipale (Affaires sociales. Culture. Culte).

- **Culture**: la Municipalité a décidé d'octroyer un % culturel d'un montant de Fr. 30'000.- pour un projet sur la Place de la gare. La Commission culturelle se réjouit de pouvoir apporter sa contribution à l'élaboration de ce projet.

- **Bâtiment Tetris, chemin de la Chavanne**: deux rencontres ont eu lieu entre la Municipalité, M. Diesbach de Cité-Derrière et les architectes SM Arch et Baillif Leponte. Le projet progresse tant au niveau de la crèche que des appartements protégés. Ce bâtiment comprendra 20 appartements, à savoir: 1 appartement de 1 pièce; 16 appartements de 2 pièces, protégés; 1 appartement de 3 pièces et 2 appartements de 4 pièces.

Un projet de DDP devrait être présenté au prochain Conseil de juin.

- **Commune-Borgeaud, Immeuble B2-4**: comprendra 16 logements protégés, à savoir: 11 appartements de 2 pièces et 5 appartements de 3 pièces. Il comprendra également, 16 logements à loyer abordable, à savoir: 11 appartements de 3,5 pièces et 5 appartements de 4,5 pièces, Là, aussi un projet de DDP devrait être présenté au prochain Conseil de juin.

- **Cité-Ouest 31**: M. le Préfet a confirmé que la Commission de conciliation avait statué. Les courriers sont partis ce jour. La Commission a décidé de refuser les résiliations de bail estimant que le dossier n'était pas assez étoffé pour aller dans le sens du propriétaire.

Mme Christine Girod, municipale (Accueil Petite enfance. Jeunesse. Ecole).

- **Cantine scolaire de Grand Champ**: en collaboration avec la diététicienne d'Espace Prévention, le DSR et Fourchette Verte, plusieurs visites ont été réalisées ces dernières semaines au sein du restaurant, elles ont débouchés sur des propositions concrètes qui ont été mises en œuvre comme par exemple: rappel de la formation et des critères du label fourchette verte auprès du personnel de service; installation de barrières pour faire la file de manière distincte pour chaque menu, ce qui régule le temps d'attente; présentation du menu fourchette verte en priorité aux élèves. Un meuble de service pour les desserts a été installé au cours du printemps. Pour rappel, le restaurant propose chaque jour un menu Fourchette Verte et un menu traditionnel et sert environ 120 repas. Le restaurant scolaire sert également les repas pour les élèves fréquentant la PauseDéj. Dans le but de sensibiliser les enfants dès leur plus jeune âge à l'importance de l'alimentation équilibrée et aux valeurs d'un label, la PauseDéj a déposé un dossier de labellisation pour Fourchette Verte. Ce label a été attribué depuis le 26 mars aux 3 structures PauseDéj de Grand Champ, des Perrerets et de Mauverney.

- **Etablissement primaire**: la D^{resse} Béragère Chappuis-Bretton, médecin scolaire, a fait part de sa démission pour la fin de l'année scolaire à la Municipalité; pour lui succéder, cette dernière a désigné la D^{resse} Antoinette Djamen Tchachou dès le 1^{er} juillet 2012.

PREAVIS AVEC DECISION

5. Préavis municipal N°19 relatif à la motion de M. Marco Fulvio Amado Ribeiro «Pour une révision du Plan directeur communal».

- M. Rohrer, rapporteur de la Commission du Plan de zones lit les conclusions recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.
- M. Barioni, rapporteur de la Commission des Finances lit les conclusions recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.
- La discussion est ouverte.

- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Décision

A une large majorité, sans avis contraire et 1 abstention signifiée, le Conseil communal accepte le préavis municipal N° 19 relatif à la motion de M. Marco Fulvio Amado Ribeiro «Pour une révision du Plan directeur communal», soit:

- d'accorder le crédit de Fr. 145'000.- et d'autoriser la Municipalité à entreprendre cette révision du Plan directeur communal.

6. Préavis municipal N° 20 relatif à la modification des statuts de l'Association à buts multiples des communes du district de Nyon et demande d'adhésion à la nouvelle Organisation régionale de protection civile du district de Nyon (ORPC).

- M. Girardet, rapporteur de la Commission technique lit les conclusions recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
- S'agissant d'un préavis relatif à la modification de statuts, le président propose de voter de la manière suivante:
vote sur les dits statuts, chapitre par chapitre, puis vote de ceux-ci dans leur ensemble et vote final sur le préavis N°20.
- Ouverture de la discussion sur le Titre premier «Dénomination, Siège, Durée, Membres, Buts», art. 1 à 7.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
- *Le Titre premier «Dénomination, Siège, Durée, Membres, Buts», art. 1 à 7, est accepté à une large majorité, sans avis contraire et 1 abstention.*
- Ouverture de la discussion sur le Titre II «Organes de l'Association», art. 8 à 24.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
- *Le Titre II «Organes de l'Association», art. 8 à 24, est accepté à une large majorité, sans avis contraire, ni abstention signifiée.*
- Ouverture de la discussion sur le Titre III «Capital – Ressources - Comptabilité», art. 25 à 32.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
- *Le Titre III «Capital – Ressources - Comptabilité», art. 24 à 32, est accepté à une large majorité, sans avis contraire, ni abstention signifiée.*
- Le Titre IV est n'existe pas.
- Ouverture de la discussion sur le Titre V «Impôts», art. 33.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
- *Le Titre V «Impôts», art. 33, est accepté à une large majorité, sans avis contraire, ni abstention signifiée.*
- Ouverture de la discussion sur le Titre VI «Arbitrage – Dissolution», art. 34 et 35.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
- *Le Titre VI «Arbitrage – Dissolution», art. 34 et 35, est accepté à une large majorité, sans avis contraire, ni abstention signifiée.*
- Ouverture de la discussion sur le Titre VII «Entrée en vigueur», art. 36.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
- *Le Titre VII «Entrée en vigueur», art. 36, est accepté à une large majorité, sans avis contraire, ni abstention signifiée.*
- Ouverture de la discussion sur les statuts dans leur ensemble.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

- *Les statuts dans leur ensemble sont acceptés à une large majorité, sans avis contraire, ni abstention signifiée.*
- Ouverture de la discussion sur le préavis N°20.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Décision

A une large majorité, sans avis contraire ni abstention signifiée, le Conseil communal accepte le préavis municipal N° 20 relatif à la modification des statuts de l'Association à buts multiples des communes du district de Nyon et demande d'adhésion à la nouvelle Organisation régionale de protection civile du district de Nyon (ORPC), soit:

- I. *d'autoriser la Municipalité à adhérer à la nouvelle Organisation régionale de protection civile du district de Nyon (ORPC);*
- II. *d'accepter les statuts de la nouvelle Association à buts multiples des communes du district de Nyon.*

PREMIERE LECTURE

7. Préavis municipal N°21 relatif à l'octroi d'un crédit pour la réalisation de la première phase des aménagements nécessaires à la réorganisation des lignes de transports publics régionaux et du TUG.

- La séance est agendée le 7 mai 2012 à 20h00. S'agissant d'un préavis en première lecture, la secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont :
Premier membre: Jacques Tacheron, PLR. *Membres:* Yohan Collaud, GdG, - Jean-Marc Waeger, Soc, - Cristian Riccio, Vert, - Jean-Daniel Grandjean, UDC.
+ la Commission des Finances
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

8. Préavis municipal N° 22 relatif à l'octroi d'un crédit d'étude pour la construction d'une piscine couverte sur la parcelle N°91 au lieu-dit «Montolly».

- La séance est agendée le 14 mai 2012 à 20h00. S'agissant d'un préavis en première lecture, la secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont :
Premier membre: Samuel Freuler, GdG. *Membres:* Cyril Gallay, GdG, - Patrick Vallat, GdG, - Anna Beutler, PLR - Lino Finini, PLR – Sara Petraglio, Soc, - Anita Waeber, Soc – Martial Cosandier, Vert, - Jean-Marc Guibert, UDC.
+ la Commission des Finances
- La discussion est ouverte.
- Mme Labouchère: souhaite que la Commission des Finances étudie de manière approfondie l'impact financier que ce projet aura sur plusieurs années, avec le coût de construction envisagé et les frais de fonctionnement, notamment. Cela permettra aux Conseillers de prendre des décisions claires et bien documentées. Et vu l'importance de ce projet, cette Commission pourrait peut-être aussi rencontrer la Commission technique.
- M. G. Grandjean: les équipements s'adressent à différentes catégories d'utilisateurs, mais pour les jeunes enfants il n'est pas prévu de faire un bassin à l'extérieur et à la plage de la Dullive, cela ne sera pas non plus approprié pour les jeunes enfants. Il serait bien d'avoir suffisamment de renseignements sur la plage de la Dullive et pouvoir éventuellement comparer ces équipements.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

9. Préavis municipal N° 23 relatif à la motion de M. Jean-Michel Favez intitulée «Pour donner une impulsion forte aux projets de réalisation d'un cheminement piétonnier le long des rives du lac».

- La séance est agendée le 10 mai 2012 à 20h15. S'agissant d'un préavis en première lecture, la secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont :

Premier membre: Patrick Uebelhart, Vert. *Membres:* Gilles Davoine, GdG, - Jean-Philippe Genoud, GdG, Maëlle Meigniez, GdG – Christian Gander, PLR – Michel Girardet, PLR – Jean-Michel Favez, Soc, - Michael Rohrer, Soc – Pascal Regazzoni, UDC.

- La discussion est ouverte.
- M. P. Regazzoni: trouve l'intitulé maladroit en espérant que le but de son auteur n'était pas mal intentionné. Etant Conseiller depuis moins d'un an, il constate d'une réelle action de la Municipalité sur le sujet de l'accès aux rives du lac, par contre, il lui semble que M. Favez nie les difficultés topographiques que l'on peut rencontrer sur une grande partie des rives de la commune, dans un but lobbyiste, voire son autopromotion. Il prend trop souvent cette assemblée en otage par des tirades redondantes et longues sur ce sujet et voudrait-il en venir à limiter le temps de parole comme dans certaines communes pour permettre à ce Conseil de garder une durée raisonnable et laisser à ses membres un peu plus de leur soirée.
- M. Favez: est désolé de prendre un peu de temps, mais si l'on se met sur une liste, c'est pour être au service de la collectivité publique et défendre les intérêts de la population puisque à près de 66%, elle est attachée à ce cheminement des rives du lac qui lui paraît d'une importance permettant de débattre sereinement de ces choses-là. Sur le titre de la motion que remet en cause M. Regazzoni, lequel n'était pas encore là lorsque le Conseil communal a accepté la motion, donc on est déjà beaucoup plus loin avec une attaque personnelle et une attaque du titre, c'est dommage. La motion a été acceptée, dès lors elle devenait contraignante pour la Municipalité, laquelle a fait un préavis et il se réjouit de discuter avec tous de la réponse municipale et de l'explication de texte en particulier sur la conclusion de ce préavis puisque la seule chose que l'on peut faire est d'approuver la planification proposée pour rendre accessible, au public, les rives glandoises. Dans le préambule, il est mentionné toute la volonté municipale pour faire avancer les dossiers et à la page 3, l'on peut lire: '' toute planification réalisée à plus long terme est utopique''; il attend des explications sur ce que veut dire le préavis et les conclusions.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

AUTRES OBJETS

10. Rapport de la Commission chargée d'étudier la réponse municipale au postulat de Mme Emilie Chitra «Demandant d'étudier la ou les possibilités d'accueillir un marché hebdomadaire à Gland».

- Mme Favez, rapporteur de la Commission technique lit les conclusions recommandant d'accepter la réponse de la Municipalité.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Décision

A une large majorité, 1 avis contraire et aucune abstention signifiée, le Conseil communal accepte la réponse municipale au postulat de Mme Emilie Chitra «Demandant d'étudier la ou les possibilités d'accueillir un marché hebdomadaire à Gland».

11. Rapport de la Commission chargée d'étudier la réponse municipale au postulat de M. David Mayer «Et si on jumelait Gland?».

- M. Moritz de Hadeln, rapporteur de la Commission technique lit les conclusions recommandant d'accepter la réponse de la Municipalité.
- La discussion est ouverte.
- M. Creteigny: il existe une association, ayant son siège en France, qui règle les questions de jumelage et qui propose des chartes, beaucoup de communes l'utilisent. Cette précision complète la réponse à la question de savoir s'il existe un règlement pour les jumelages, dernier paragraphe, page 2.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Décision

A une large majorité, sans avis contraire et 2 abstentions significatives, le Conseil communal accepte la réponse municipale au postulat de M. David Mayer «Et si on jumelait Gland?».

12. Réponse de la Municipalité au postulat de Mme Charlotte Gabriel intitulé «Pour un cinéma open air durant la période estivale».

La séance est agendée le 9 mai 2012 à 19h00 et pour l'étude de cette réponse, la secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont:

Premier membre: Pascal Regazzoni, UDC. *Membres*: Myriam Grandjean, GdG, - Christine Biaggio, PLR Charlotte Gabriel, Soc – Martial Cosandier, Vert.

- La discussion est ouverte.
- M. de Hadeln: *Mme Gabriel dans son postulat demande la création pendant «une période de l'été» d'un cinéma en plein air, contre partie en quelque sorte de la patinoire durant l'hiver; pour y présenter des films ayant déjà été vus dans le circuit commercial, sachant bien que la richesse de notre patrimoine cinématographique est inépuisable. Elle demande que l'entrée soit à un prix abordable, voire gratuite. La Municipalité dans sa réponse met le Conseil devant le fait accompli, limitant à seulement 4 jours en juillet, ce projet avec des films en «avant-première», un événement déjà annoncé comme quasiment définitif dans la presse régionale avant même que le Conseil ne se prononce. J'invite donc la Commission à souligner les contradictions entre le postulat de Mme Gabriel et la réponse de la Municipalité et à réfuter la comparaison entre «un cinéma pendant une partie de l'été» avec la «Fête de la musique» ou d'autres événements ponctuels de notre cité. De plus, s'agissant d'une manifestation culturelle, je m'étonne que la Commission culturelle de Gland ne soit pas saisie de ce projet, à moins que cette Commission ne soit en fait qu'une Commission d'achat d'œuvres pour des ronds points, qui n'a pas à se prononcer sur la vie culturelle dans notre ville. Nous voyons là la continuité d'une politique de l'Exécutif qui refuse le vrai débat citoyen sur le rôle de la culture et continue à en minimiser l'importance. Est-ce que la Municipalité estime par sa réponse offrir à la population une réelle occasion conviviale avec cette proposition qui ne répond pas au postulat? Pourquoi la Commission culturelle n'est-elle pas consultée et impliquée dans ce projet?*
- M. Girardet: la Commission doit se demander s'il est vraiment opportun, même si l'investissement n'est pas très élevé, de le faire juste avant Paléo, sachant qu'ensuite à Nyon, aura lieu 34 soirées de films en plein air.
- Mme Cl. Bovet: demande à la Commission d'étudier la possibilité d'utiliser les escaliers et le mur de la piscine des Perrerrrets pour la projection de ces films.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

13. Nomination d'un délégué au Conseil intercommunal pour l'épuration des eaux usées de la Côte (APEC).

- Mme Gilliand, au nom du groupe GdG, présente la candidature de M. Manfred Schumacher en remplacement de M. Jean-Gabriel Pittet, démissionnaire.
- Il n'y a pas d'autre proposition. La candidature de M. Manfred Schumacher est soumise au vote, à main levée, comme l'autorise notre règlement.

Décision

A une large majorité, sans avis contraire, ni abstention signifiée, M. Schumacher est élu délégué au Conseil intercommunal pour l'épuration des eaux usées de la Côte (APEC).

14. Motion de M. Jean-Marc Guibert «Demandant à la Municipalité une installation ciblée de caméras de vidéosurveillance dans le périmètre de la nouvelle place de rencontre de la gare, afin de rassurer et d'augmenter la sécurité de nos citoyens et d'éviter les déprédations récurrentes du mobilier urbain».

- Le président passe la parole à M. Jean-Marc Guibert pour le développement de sa motion.
- La discussion est ouverte.
- Mme Golaz: la Municipalité n'est pas opposée à la pose de caméras sur la commune. Comme mentionné dans ses communications, Mme la Municipale a signalé qu'un diagnostic local de sécurité serait effectué et dans le mandat donné que soit mis l'accent sur la question des caméras de surveillance et la pertinence d'installer ce type d'outil, cela reste un thème très complexe. Lors d'une rencontre de politique sécuritaire avec présentations sur cette thématique de la vidéosurveillance, il ressort qu'au niveau de l'efficacité, les mesures sont très efficaces dans des lieux confinés comme des parkings souterrains ou des transports publics; par contre sur une place, il faut savoir ce que l'on veut filmer, s'agit-il de protéger un bâtiment, des habitants ou d'autres endroits dans la commune qui seraient plus appropriés que la gare? Il y a beaucoup de questions ouvertes et la Municipalité souhaiterait la transformation de cette motion en postulat afin qu'elle puisse bien étudier toutes les possibilités et cibler les endroits où installer ce type de caméras pour ensuite venir avec un règlement devant le Conseil.
- M. Cretegnny: précise que dans la différenciation de traitement des motions et postulats vient la question des compétences, à savoir s'il s'agit d'un objet d'une compétence municipale ou du Conseil. Dans le cadre de la réglementation, une fois que la Municipalité a décidé de vouloir équiper la sécurité avec un système de caméras, elle doit venir avec un règlement et c'est le Conseil qui devra se prononcer sur celui-ci. Le fait de choisir tel ou tel mode d'action sécuritaire est très clairement une question de compétence municipale. Voilà pourquoi il invite l'auteur à transformer sa motion en postulat, cela ne préjuge absolument pas de la décision municipale, mais cela élargi aussi le champ d'actions pour la Municipalité.
- M. Vallat: cette motion est-elle utile, adéquate, le bon moyen pour limiter l'insécurité qu'il n'estime pas si élevée à Gland par rapport à d'autres communes? Il a l'impression que cette motion est un texte copié-collé tout fait pour une commune de 150'000 habitants ayant des lieux peut-être moins sécurisés qu'à Gland. Pourquoi viser un endroit plutôt qu'un autre? Il préfère attendre le résultat de l'étude demandée par la Municipalité pour ensuite réfléchir sur des propositions ou des moyens, si nécessaire. Contrairement à ce qui est dit, cela n'est pas si efficace que cela, car pour faire un bon réseau de caméras vidéo surveillance, il faut avoir les moyens derrière pour pouvoir les visionner, cela demande du personnel, de l'entretien, de la maintenance et cela a un coût, entre 20 et 30 mille francs pour une dizaine de caméras par année et une dizaine de caméras, c'est environ Fr. 200'000.- d'investissement . Le territoire de la gare est en grande partie propriété des CFF qui devraient être les premiers à se préoccuper de ce qui se passe autour de la gare et pour le moment, ils ne se sont pas posés cette question. La protection des données nécessite un règlement qui doit être approuvé par le Conseil et le

Canton et exige des règles de fonctionnement extrêmement précises: qui peut les voir, à partir de quel moment et la durée maximum de conservation de ces données est de 7 jours. En mettant des caméras dans un endroit, cela ne fait que déplacer le problème, car les gens sont assez intelligents pour aller faire des dégâts ailleurs s'ils le souhaitent; voilà pourquoi il est contre la prise en considération de cette motion.

- M. G. Grandjean: la sécurité est du domaine de la Municipalité. Il faut transformer cette motion en postulat.
- M. Favez: partage les propos précédents. Ce sujet mérite une étude bien plus importante et le Conseil doit être mieux informé avant de prendre une décision. Il est prématuré de transformer cette motion en postulat. Il propose que la motion passe d'abord par une Commission avant d'être prise en considération.
- Le président précise qu'il s'agit de l'art. 73 du règlement du Conseil et le lit.
- M. Guibert: maintient sa motion.
- M. Vallat: demande une suspension de séance.

La suspension de séance étant appuyée par plus de 5 membres, le président accorde 10 minutes de suspension, puis les débats reprennent.

- M. Calbrese: recommande de transmettre cette motion à une Commission vu l'importance du sujet.
- M. Finini: demande aussi le renvoi de cette motion à une Commission.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.
- Le président rappelle qu'il faut un cinquième des membres présents pour un renvoi en Commission, soit 14 Conseillers.

Décision

Par 50 oui, 5 avis contraires et 3 abstentions signifiées, la motion de M. Guibert est renvoyée à une Commission qui sera chargée d'examiner sa prise en considération.

15. Postulat de M. Evan Lock intitulé «Pour une gestion raisonnable et raisonnée de la consommation de l'eau à Gland».

- Le président passe la parole à M. Evan Lock pour le développement de son postulat.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Décision

A une large majorité, 2 avis contraires et 3 abstentions signifiées, le postulat de M. Lock est accepté et sera transmis à la Municipalité pour étude et rapport.

16. Postulat de Mme Muriel Favez «Demandant d'étudier la possibilité d'installer une buvette saisonnière sur la place de la Gare».

- Le président passe la parole à Mme Muriel Favez pour le développement de son postulat.
- La discussion est ouverte.
- Mme Labouchère: la Société de développement a-t-elle été contactée à ce sujet, elle a peut-être aussi réfléchi à ce genre de proposition?
- Mme Favez: n'est pas allée jusque là. Il faut d'abord que le Conseil accepte de renvoyer le postulat à la Municipalité. Elle a cité quelques pistes, idées et exemples et il y en a certainement d'autres, les Sociétés locales par exemple. Elle invite le Conseil à soutenir son postulat afin que la Municipalité puisse dire ce qu'elle en pense.
- Mme Corbaz: a peur que cela fasse un peu beaucoup avec un magasin prévu dans le nouveau bâtiment des CFF, avec toujours le Pub et le Buffet de la gare lorsqu'il sera rénové.

- M. Th. Genoud: le bâtiment commercial va abriter un débit de boissons puisque que l'enquête complémentaire va justement le légaliser. La terrasse du "Bulls Pub" descend au niveau même de la Place de la gare; le permis de construire a été délivré pour le Buffet de la gare. Il est vrai qu'il existe déjà une animation assez importante sur cette Place de gare en matière de débit de boissons.
- Mme Favez: pense que ce n'est pas du tout la même chose. Il s'agit là d'une offre différente et attentive aux bons produits locaux sur un lieu convivial, où il serait possible de "lancer" une manifestation en relation avec un projet culturel sur cette place.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Décision

Par 24 oui, 33 non et 13 abstentions signifiées, le postulat de Mme Favez est refusé.

17. Divers + propositions individuelles

- M. Cretegnny: pour la Commission devant plancher sur la prise en considération de la motion, il rappelle que dans des domaines qui sont parfois techniques, des informations sur ce qui se passent en Municipalité dont celles données par Mme Golaz, où il a été fait mention d'études et de différentes choses, cela peut-être un point intéressant. La Municipalité n'a pas l'obligation de le faire, mais elle est à disposition le cas échéant pour donner les informations qu'il faut.
- M. Favez: le choix de l'appellation du "Grand Genève" a été confirmé dans les communications municipales et il souhaite connaître la position officielle de la Municipalité.
- M. Cretegnny: la Municipalité n'a jamais exprimé de position officielle puisque c'est la population qui s'exprime dans ces cas-là, mais il peut dire qu'elle avait une position divisée avec un côté plutôt défavorable aux noms proposés à la population.
- M. Vallat: a aussi été très surpris par les propositions de ces 3 noms se tournant essentiellement du côté de Genève. Une consultation publique qui n'en est pas vraiment une. Quel est l'objectif visé par cette image qui n'en est pas une non plus, quelle part finalement de la région de Nyon dans le travail de l'agglomération? Même si l'on ne représente que 10% de la population, on représente quand même une puissance économique existante. Nous sommes un des points d'entrée dans le projet d'agglomération avec interface obligatoire. On le voit tous les jours dans la crise du logement, avec le mouvement pendulaire entre Vaud et Genève. Nous avons un rôle à jouer dans cette infrastructure, les mouvements de la population et des entreprises. Il est attristé et choqué par cette décision qui nous lie avec un côté marketing plus large que juste Vaud, France et Genève. Il souhaite que l'on ait un logo et un nom plus neutre et plus facile à porter dans les années à venir pour ne pas être contre productif et pour arriver à motiver et à être intégré dans ce projet d'agglomération.
- M. Freuler: la cohabitation entre piétons et véhicules est loin d'être optimale sur le chemin longeant les voies CFF, côté lac, en direction de Genève. Est-il prévu un projet de réaménagement de cette route dans les plans de la commune?
- M. Fargeon: une proposition de diverses interventions avait été faite à l'époque avec la possibilité, au bout de cette rue à la hauteur de Swissquote, sur une parcelle des CFF que la Municipalité avait négociée, notamment de faire un parking dépose-minute, permettant aux véhicules venant de ce côté de la ville et de l'extérieur de déposer les gens. Cette proposition a été refusée par le Conseil communal. Il existe aussi des possibilités de négociations, refusées à l'époque, avec le Domaine des Pins pour une cession de terrain sur une partie afin de rélargir la route. Maintenant nous attendons de la part des CFF la mise en œuvre des parois antibruit qui vont s'étendre sur une portion plus longue et de voir quelle sera l'emprise. Ensuite, nous pourrions de nouveau aller négocier avec l'ensemble des propriétaires pour savoir s'ils nous cèdent une partie des terrains.
- M. Barioni: où en sont les négociations avec l'OFROU concernant le pont sur l'autoroute?
- M. Fargeon: le dossier a été envoyé au DETEC. Il a une détermination pour rendre une réponse sur un projet d'acceptation des dossiers qui dure 18 mois. D'ici 18 mois, nous aurons une réponse de leur part disant si le dossier est approuvé, c'est à peu près les temps qu'il faut pour traiter de l'acceptation des plans.

- M. de Hadeln: qu'en est-il des 2 projets d'hôtels à Gland? L'un au Buffet de la gare et l'autre où se trouvait Badan fleurs.
- M. Th. Genoud: ces 2 permis de construire sont toujours valables; la durée de validité est de 2 ans, renouvelable une année. Aux dernières nouvelles, le Buffet de la gare devrait démarrer cet été, quant à l'hôtel du Mt-Blanc, il devrait trouver preneur prochainement, mais aucune certitude.
- M. Rohrer: désire connaître la position de la Municipalité concernant les exonérations fiscales au cas où cette situation devait se présenter à Gland.
- M. Collaud: la procédure concernant les exonérations fiscales se déroule comme suit: réception du dossier de la part du Canton avec toutes les explications et la Municipalité doit se prononcer. Si, par exemple, elle se prononce négativement, le dossier repart au Canton; puis, il y a la possibilité d'avoir une entrevue avec le Département des Finances et la Municipalité pour voir si avec les compléments d'informations il y a changement d'avis ou pas. Si la Municipalité devait maintenir le non, la décision finale est du ressort du Conseil d'Etat. Lors de la dernière législature, la Municipalité a dit quelques fois non et finalement cela a quand même passé, mais elle a aussi dit oui pour d'autres fois. Elle a toujours examiné les cas de manière collégiale. Il faut bien analyser l'ensemble des éléments, par rapport au type de société, au genre de technologie et à la taille. Pour le moment, il n'y a pas eu de grosses sociétés, mais plutôt des star-up à examiner.
- M. Cretegnny: revient sur le sujet de l'Agglo et fait un retour sur la création du projet d'agglomération, lequel avait généré beaucoup d'espairs, en particulier des équipements dans le cadre de la mobilité et de permettre à des bassins de vie de se constituer pour tenter de mettre en place ces différents outils. Ces bassins n'ont pas forcément l'habitude de travailler ensemble, il faut constituer des formes de gouvernance et en plus le rythme qu'impose la Confédération à la constitution de ces projets d'agglomération est extrêmement serré, il faut y aller au pas de charge. Il manque quelques marches dans ces projets pour arriver à donner l'écho nécessaire à la population et recueillir ses avis, cela n'est pas si facile et cela n'excuse pas certains ratés. La manière de consulter utilisée pour le nom de l'agglomération a été bâclée parce qu'il s'agissait d'un enjeu presque minimal par rapport à d'autres enjeux bien plus importants et qu'il fallait absolument mener à bien. Dans le courant de cette année se dérouleront plusieurs séminaires où il est possible de s'inscrire afin d'y participer et donner son avis sur l'Agglo. Lors de ces réunions, il a pu constater qu'il ya avait peu de Vaudois, alors que les Français viennent volontiers. Cet échange-là, on doit l'avoir, réussir à montrer que l'on est une force de cette agglomération et être très présent lors des échanges. Il relayera les avis exprimés ce soir.
- M. Amado Ribeiro: quels sont les projets glandois inscrits dans la 2^e génération des projets de l'agglomération?
- M. Lock: informe que se tiendra pour les riverains du Commune-Borgeaud une séance le 4 mai et qu'il est prêt à recueillir les questions que les Conseillers voudront bien lui transmettre.
- M. Cretegnny: pour Agglo 2, beaucoup de projets vont être présentés pour un montant de plus de 1 milliard, montant correspondant à ce qu'il y a de disponible pour l'ensemble de la Suisse. Même en serrant les projets, on sait que l'on n'arrivera pas à descendre à un niveau qui permette de les réaliser avec l'aide de la Confédération. On devrait pouvoir obtenir environ 30 à 40 % de ces financements. Concernant les parties genevoise et française: les projets se porteront sur le trafic ferroviaire et les trams; l'on en profitera également en diminuant le trafic pendulaire par l'autoroute. Quant à la partie vaudoise, il s'agit: des projets pour la circulation douce; des traversées autoroutières et de certaines requalifications routières: la Route suisse, partie Terre Sainte, puis progressivement sur l'ensemble du district; les 4 traversées d'autoroutes, car les bus ont de plus en plus de peine à arriver à l'heure et à tenir leurs horaires, il faut trouver des solutions; les passages sous-voies, dont celui de Gland qui est programmé; quelques aménagements concernant les P+R; sur la ligne du Nyon-St-Cergue, il est prévu d'améliorer les croisements afin d'adapter les cadences.

La parole n'étant plus demandée, le président rappelle la date du 17 juin 2012 pour les prochaines votations fédérales et cantonales ainsi que celle du 21 juin à 19h00 pour la prochaine séance du Conseil communal, puis il clôt celle de ce soir.

La séance est levée. Il est 21h37.

Pour le bureau de Conseil communal:

Le président:

La secrétaire:

Jean-Marc Jaquier

Mireille Tacheron

Annexes:

- Motion de M. Jean-Marc Guibert
- Postulat de M. Evan Lock
- Postulat de Mme Muriel Favez